



WWW.SDEC-ENERGIE.FR

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DANS LE CALVADOS

Dialogue

ÉNERGIES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

N°95
Janv.
2026



AUTOCONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

Une nouvelle offre d'accompagnement à l'étude pour 2026

PAGES 6 à 7



TRANSITION PAGES 2 et 3

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE :
500 NOUVEAUX POINTS DE CHARGE
INSTALLÉS À MI-PARCOURS DU SDIRVE



SUR LE TERRAIN PAGE 8

CROCQ
LA COMMUNE DE CROCQ
TESTE LE CEP NIVEAU 3

EN CLAIR PAGE 5

APPLICATION MOBILE
« VISUSDEC »

SIGNALEMENT DES INCIDENTS
ET INFORMATIONS SUR
LE SDEC ÉNERGIE

PAROLE À... PAGE 11

JEAN-LÉONCE DUPONT
PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT
DU CALVADOS



ÉDITORIAL

POUR CONCLURE L'ANNÉE, SIMPLEMENT

À l'approche des prochaines élections municipales, le cadre fixé par l'article L.52-1 du code électoral impose une nécessaire retenue en matière de communication institutionnelle, afin d'éviter toute présentation valorisante de nos actions ou de notre gestion. Dans ce contexte, et par respect de ce principe, j'ai fait le choix de ne pas développer de message éditorial au sein de ce numéro de notre journal d'information *Dialogue*.

Pour autant, cette période de réserve ne m'empêche pas de m'adresser à vous avec simplicité et sincérité.

Aussi, je tiens à vous souhaiter une année 2026 placée sous le signe de la réussite, de la sérénité et de l'engagement partagé au service de nos territoires.

Puissions-nous continuer à faire vivre une énergie collective toujours plus forte, au bénéfice de l'ensemble de nos communes et de leurs habitants.

Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente du SDEC ÉNERGIE



LE SDEC ÉNERGIE AGIT POUR LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

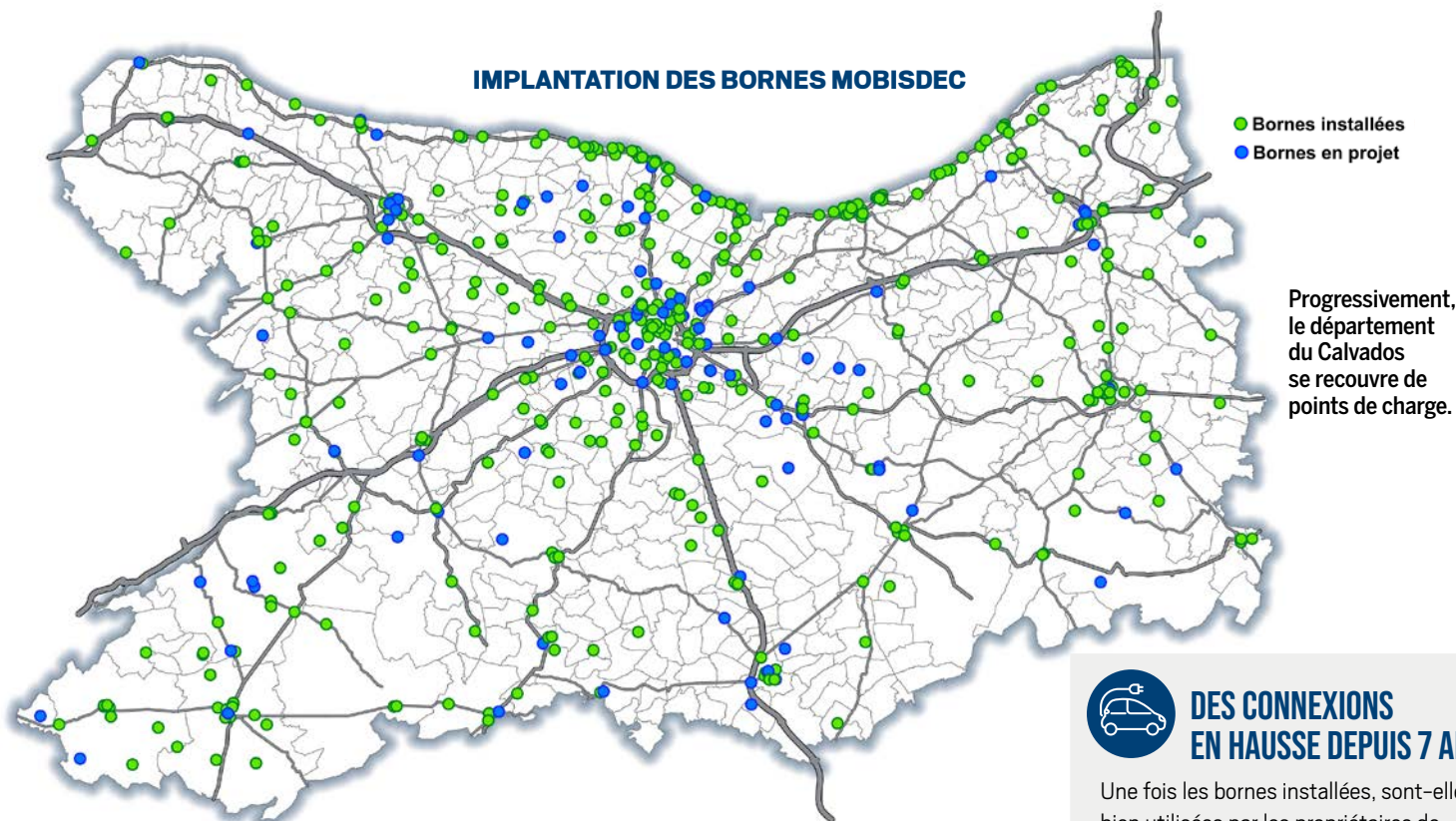
500 nouveaux points de charge installés à mi-parcours du SDIRVE

Le Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) du SDEC ÉNERGIE, validé en 2023, a pour objectif de réaliser jusqu'à 1 000 points de charge d'ici 2027. Bilan à mi-parcours.

Le long des routes départementales, sur les places des villages, des zones rurales aux zones urbaines, les bornes de recharge du SDEC ÉNERGIE sont partout sur le domaine public et irriguent le territoire. Depuis 2015, le syndicat départemental exerce la compétence visant la mise en place d'un service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

comprenant la mise en œuvre, l'exploitation et la maintenance de ces installations. En 2022, près de 500 points de charge équipaient déjà le Calvados, soit plus de 230 bornes posées par le SDEC ÉNERGIE.

Voilà trois ans, en mai 2022, le syndicat a engagé une concertation pour l'élaboration d'un Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE),



« Avec 500 points de charge installés, nous sommes à 50 % de la réalisation du schéma directeur à la fin de l'année 2025. »

à l'échelle du département. Les échanges avec les collectivités, la Région Normandie, Enedis ou des associations d'usagers ont été nombreux pour mesurer et définir les besoins, les emplacements, le calendrier et les puissances nécessaires. Une fois rédigé, le document a été validé par le Préfet du Calvados en juin 2023. Depuis cette date, le SDEC ÉNERGIE a aussitôt

commencé, sur ses fonds propres, le déploiement des 1 000 nouveaux points de recharge prévus de 2023 à 2027. Le budget nécessaire pour réaliser l'intégralité du schéma directeur est d'environ 8 millions d'euros.

Avec 3 puissances différentes

« À la fin de l'année 2025, avec 500 points de charge installés, nous sommes à 50 % de la réalisation du schéma directeur et l'application du plan se poursuit normalement. Toutefois, le syndicat a dû être force de proposition pour obtenir des financements », assure Philippe Landrein, responsable de la mobilité durable au SDEC ÉNERGIE. On peut ainsi citer le FACÉ (Fonds d'amortissement des charges d'électrification) qui a permis de mobiliser 1,2 millions d'euros tandis que la Région Normandie s'engageait sur 600 000 €. □



DES CONNEXIONS EN HAUSSE DEPUIS 7 ANS

Une fois les bornes installées, sont-elles bien utilisées par les propriétaires de véhicules électriques ? La question mérite d'être posée et la réponse confirme le besoin d'équipements. Ainsi, le nombre de connexions aux bornes Mobisdec en 2019 s'élevait à 15 000 pour passer à 140 000 connexions en 2025. Soit un chiffre multiplié par presque 10 en sept ans. Certes, le nombre de bornes a augmenté mais le nombre de sessions de recharges par borne continue de croître, preuve que nos infrastructures répondent à un réel besoin. Au total, le SDEC ÉNERGIE enregistre 3 700 abonnés à son réseau MobisDEC. À la fin 2024, 29 000 personnes différentes ont utilisé les bornes du SDEC ÉNERGIE (incluant les véhicules de transit et de passage dans le département). À la fin août 2025, on en comptait déjà 31 700.

SANS OUBLIER LES POINTS DE CHARGE PRIVÉS

Aux 1 000 nouveaux points de charge prévus entre 2023 et 2027 sur le domaine public, vont venir s'ajouter ceux portés par d'autres acteurs dits privés afin de répondre aux obligations de la loi d'orientations des mobilités (dite loi LOM) de décembre 2019 et de la loi « Climat et Résilience » d'août 2021. Depuis ces textes, obligation est faite de mettre à disposition des points de charge dans tous les parcs de stationnement de bâtiments, non résidentiels et/ou gérés en délégation de service public, en régie ou via un marché public, de plus de 20 emplacements au 1^{er} janvier 2025. Ainsi, 5 % des places doivent être équipées d'un point de charge. Pour les équipements neufs, l'obligation est faite dès la 11^e place, de 1 point de charge par tranche de 100 places de stationnement et de 20 % de pré-équipement. Au total, c'est 4 400 points de charge qui devraient venir compléter l'équipement public prévu afin de répondre aux demandes de rechargement.

DE NOUVEUX PRESTATAIRES SUR LE TERRAIN

Au 1^{er} janvier 2026, de nouveaux titulaires du marché des bornes MobisDEC (exploitation et maintenance) ont été désignés pour un contrat d'un an, renouvelable trois fois. Les entreprises Load Stations pour la partie exploitation et supervision et Résonance pour les interventions sur site sont désormais chargées d'entretenir le réseau des bornes MobisDEC.

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Chèque énergie : deux millions de foyers sous les radars

Coup de pouce aux ménages modestes pour régler leurs factures, le chèque énergie version 2025 risque d'oublier un grand nombre de ses bénéficiaires. Alors que près de 6 millions de foyers l'attendent chaque année, deux millions d'entre eux ne l'ont pas reçu automatiquement et vont devoir en faire la demande.

Cet hiver, deux millions de foyers modestes ne recevront pas directement leur chèque énergie, alors qu'ils y ont droit. La faute à un changement dans les critères d'attribution, depuis la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. « Pour faire simple, la TH était jusqu'à présent un indicateur essentiel dans le croisement des informations pour déterminer la liste des bénéficiaires », décrypte Alicia Pringault, chargée de mission transition énergétique au SDEC ÉNERGIE.

Problème : les nouvelles modalités d'attribution du dispositif, issues du croisement des fichiers d'imposition sur le revenu avec ceux des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergie, aboutissent à un nombre de bénéficiaires nettement inférieur aux années précédentes. « De près de 6 millions en 2024, on passe à 3,8 millions de foyers identifiés pour 2025 au plan national, qui ont reçu leur chèque



© Mary Violet / AdobeStock

directement par la poste lors de la campagne d'envoi de novembre dernier. »

Le calcul est simple : « Environ deux millions de foyers fiscaux n'auraient pas été destinataires de l'aide, alors que leur situation leur en donne le droit. »

Sensibiliser ses administrés les plus fragiles

La seule solution pour eux est donc aujourd'hui de se signaler, en effectuant eux-mêmes une demande de chèque, soit en ligne, soit par courrier postal, avant fin février 2026 (*lire en encadré*). Une situation que regrette la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) à laquelle adhère le SDEC ÉNERGIE.

La FNCCR invite les collectivités à relayer l'infor-

mation auprès de leurs administrés les plus modestes afin qu'ils fassent valoir leurs droits. Pour la prochaine campagne, les chèques énergie devraient de nouveau être envoyés au printemps 2026. □

GARE AUX ARNAQUES !

Depuis la généralisation du dispositif, en 2018, chaque campagne d'envoi du chèque énergie s'accompagne de tentatives d'escroqueries. **Retenez qu'aucun démarchage à domicile ou par téléphone n'est réalisé** concernant cette aide. Les usagers ne doivent donc en aucun cas communiquer leurs données bancaires ou personnelles à des personnes prétendant leur fournir le chèque énergie.



Qu'est-ce que le chèque énergie ?

Créé en 2018 pour remplacer les tarifs sociaux de l'énergie, le chèque énergie est une aide sous conditions de ressources, attribuée pour payer des

factures pour tout type d'énergie du logement. Il est envoyé une fois par an au domicile des bénéficiaires qui auront été identifiés, les autres doivent en faire la demande, et sous réserve de remplir les critères d'attribution. Son montant varie de 48 € à 277 € (avec une moyenne de 150 €). Il n'a pas été revalorisé depuis 2019.

Qui a droit au chèque énergie ?

Il s'adresse aux foyers dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation était inférieur à 11 000 € de l'année n-2, soit 2023 pour le chèque énergie 2025.

Comment faire une demande de chèque énergie ?

Les ménages qui pensent y avoir droit et ne l'ont pas reçu en novembre 2025 peuvent le demander de deux manières :

- **En ligne** : il est possible de faire une demande jusqu'au 28 février 2026, via le site chequeenergie.gouv.fr. Pour effectuer directement cette demande, on peut utiliser le lien suivant : chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire (document pdf imprimable et saisissable en ligne).
- **Par courrier** : le formulaire est mis à disposition dans les espaces France services, mais également en ligne sur le site chequeenergie.gouv.fr, onglet « Documents disponibles ».

APPLICATION MOBILE « VISUSDEC »

Signalement des incidents et informations sur le SDEC ÉNERGIE

La nouvelle application de signalement des anomalies sur le réseau et les installations s'est enrichie d'un contenu informatif sur le SDEC ÉNERGIE. À utiliser depuis votre smartphone.

Vous êtes sur le terrain, vous constatez un problème sur les réseaux d'éclairage public, d'électricité, de bornes de recharge pour véhicules électriques, de signalisation lumineuse ou sur d'autres équipements raccordés au réseau (vidéoprotection, panneau à messages variables, radar pédagogique...). Signalez-le avec l'application mobile VisuSDEC.

« Après avoir téléchargé l'application disponible sur Appstore et GooglePlay, il suffit de cliquer sur "Signaler un problème", de choisir sa rubrique puis prendre une photo avec son smartphone, renseigner le formulaire géolocalisé avec ses observations et l'envoyer », explique Laurence Leborgne du service communication du SDEC ÉNERGIE. Le signalement est alors récupéré par les services concernés et nos entreprises de

maintenance pour un traitement le plus rapide possible ».

L'application VisuSDEC guide l'utilisateur tout au long de la phase de signalement du problème. Le déposant reçoit par mail la confirmation de la prise en compte de l'incident. Il est ensuite informé de l'état d'avancement de son traitement jusqu'à sa résolution, par mail

et sur l'application dans la rubrique « Consulter mes signalements ».

Pour l'éclairage public, cette application complète le dispositif de signalement disponible sur le portail cartographique Mapéo Calvados.

Source d'informations sur le SDEC ÉNERGIE

Lancée en 2017, l'application VisuSDEC a été enrichie de nouvelles rubriques. Application de signalement, elle est aussi désormais une source d'informations qui permet de suivre les actualités et événements du syndicat en temps réel, de contacter, en cas d'urgence, les concessionnaires et entreprises de maintenance des réseaux d'énergie, de bornes de recharge MobiSDEC, d'éclairage public, de signalisation lumineuse et autres équipements raccordés, de consulter l'ensemble des informations du syndicat (contributions et aides financières du syndicat, offres d'emploi, dernières publications, réseaux sociaux...). « Cet outil permet aussi de contacter nos services », ajoute Laurence Leborgne qui incite tous les élus et agents des collectivités à rejoindre la communauté « VisuSDEC ». □

Depuis la mise en service de l'application en avril dernier :

226 téléchargements

73 signalements, principalement pour l'éclairage public (73 %) et les bornes de recharge (11 %).



VisuSDEC

L'application mobile d'informations & de signalement des incidents sur les réseaux et installations du SDEC ÉNERGIE

Disponible sur App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

QUELS TYPES D'ANOMALIES PEUT-ON SIGNALER ?

- ✓ **Éclairage public** : armoire ou foyer accidenté, éteint, vandalisé...
- ✓ **Électricité** : poteau vétuste, problème d'élagage, coffret électrique détérioré...
- ✓ **Bornes de recharge MobiSDEC** pour véhicules électriques : en panne, accidentée, taguée...
- ✓ **Signalisation lumineuse** : feu accidenté, clignote, éteint...
- ✓ **Vidéoprotection, panneau à messages variables ou radar pédagogique** : défaillance matérielle ou autre.

IMPORTANT ! Pour l'éclairage public et les bornes, prenez en photo le n° de l'équipement et/ou indiquez-le dans la description afin de faciliter le traitement de l'incident.



AUTOCONSOMMATION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Une nouvelle offre d'accompagnement à l'étude pour 2026

Le SDEC ÉNERGIE prépare un nouveau programme pour accompagner les collectivités intéressées par des projets photovoltaïques avec boucle d'autoconsommation collective. Pensée aussi en réponse à la baisse des tarifs d'achat de l'électricité produite, cette nouvelle offre pourrait être proposée courant 2026.

L'heure est aux coups de rabot sur les tarifs d'obligation d'achat de l'électricité issue d'installations photovoltaïques. En mars dernier, le Gouvernement a publié un arrêté actant des baisses sur les montants alloués. Le soutien de l'État aux installations solaires d'une puissance inférieure à 500 kilowatts-crêtes (kWc) est particulièrement concerné. Or, c'est sur cette gamme de puissance de projets que le SDEC ÉNERGIE et les collectivités investissent en majorité. Leur modèle économique se trouve remis en cause. « *Aujourd'hui, 24 centrales photovoltaïques d'une puissance de 9 à 102 kWc, en fonctionnement dans le département, ont été réalisées et sont gérées par le syndicat* », précise Hélène Chauveau, directrice Transition Énergétique au SDEC ÉNERGIE. « *Jusqu'alors, l'énergie produite par ces installations était achetée à des tarifs permettant d'équilibrer financièrement les projets. La baisse des tarifs d'achat remet en question la possibilité de nouveaux projets, car*

LEXIQUE

Qu'est-ce qu'une PMO ?

En autoconsommation collective, la Personne Morale Organisatrice (PMO) est l'entité qui assure la liaison technique et administrative entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution publique d'électricité (ENEDIS) et les participants de l'opération d'autoconsommation collective (ACC). Sa forme n'est pas imposée : il peut s'agir d'une association loi 1901, d'une société, d'une collectivité, d'un syndicat d'énergie, etc. Le service de PMO mutualisé du SDEC ÉNERGIE assurera ce rôle et intégrera également d'autres services concourant à la vie et à la performance de la boucle d'ACC.

L'arrêté S21

C'est l'arrêté tarifaire qui fixe les modalités d'achat de l'électricité produite par les centrales photovoltaïques implantées sur des bâtiments, hangars, ou ombrières, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kW.

un reste à charge pour les communes porteuses va être nécessaire au fur et à mesure que le tarif d'achat diminuera, alors qu'auparavant, les tarifs permettaient de couvrir la quasi-intégralité des coûts d'investissement », complète Hélène Chauveau.

Ces réductions impactent aussi la société de projet SolisDEC¹, qui prévoit dans le Calvados la création de sept centrales photovoltaïques en ombrières de parking. « *La fin de l'ancien tarif S21 (encadré ci-contre), sur lequel s'appuyait le business model du projet pour convaincre les partenaires bancaires, met en péril actuellement trois des sept projets du dispositif qui n'avaient pas encore sécurisé un prix d'achat de l'électricité. Cela nous oblige à rechercher d'autres montages financiers pour rendre à nouveau possible ces investissements.* ».

Un nouveau modèle d'accompagnement

C'est dans ce contexte que le SDEC ÉNERGIE prépare un nouveau modèle d'accompagne-

« Formule clé en main ou formule à la carte ? »

ment, tourné vers les collectivités attirées par des projets de centrales photovoltaïques avec boucles d'autoconsommation collective. « *Beaucoup de communes se tournent vers l'autoconsommation, ainsi que les EPCI*, poursuit Hélène Chauveau. *Plusieurs collectivités ont lancé des études de faisabilité et souhaitent s'associer à nous pour bénéficier de notre expertise, sur les prochaines études mais également pour la réalisation des installations et leur maintenance.* »

Une « Personne Morale Organisatrice » mutualisée

Pour s'adapter aux attentes de chaque commune, l'offre pourrait proposer deux types d'accompagnements à l'investissement : clé en main ou à la carte. Ils incluraient la mise à disposition d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) mutualisée (cf. encadré). « *Cet outil, qui devrait être mis en place début 2026, sera une brique essentielle de l'offre, assurant la gestion technique et administrative des boucles, dont le lien avec le gestionnaire de réseau de distribution, Enedis. Nous déléguer cette partie devrait répondre aux attentes de beaucoup de collectivités* », estime Hélène Chauveau.

Prévu pour le premier semestre 2026, sous réserve de la validation par le comité syndical, ce nouvel accompagnement à la création des

boucles d'ACC vise à aider les collectivités à installer des centrales sur les toitures de leurs bâtiments. Dans le système clé en main, « *le SDEC ÉNERGIE investit, réalise les études, installe, exploite et revend l'électricité à la collectivité à un prix négocié.* » Dans le système à la carte, « *les collectivités peuvent investir elles-mêmes et déléguer seulement certaines "briques" du projet.* » (encadré ci-contre).

La poursuite des projets de petite puissance, avec vente totale de l'énergie

En parallèle, le SDEC ÉNERGIE continue à accompagner des projets plus classiques d'installations photovoltaïques, avec vente de l'énergie produite à EDF Obligation d'Achat. D'autant que la création d'une boucle ACC ne se révèle pas toujours pertinente pour les communes. « *Ce n'est pas parce qu'on a envie d'autoconsommer que c'est une bonne idée*, résume Hélène Chauveau. *On peut, par exemple, douter de la pertinence économique de ce modèle pour une petite centrale de 36 kWc, compte-tenu des frais fixes et du temps de gestion nécessaire. Cependant, il est possible de les mutualiser, en créant une boucle d'autoconsommation regroupant plusieurs installations de production.* »

L'appui du SDEC ÉNERGIE aux projets photovoltaïques selon le modèle actuel (transfert de

PHOTOVOLTAÏQUE : CE QUE FAIT ACTUELLEMENT LE SDEC ÉNERGIE



© SDEC ÉNERGIE

Depuis 2018, le SDEC ÉNERGIE soutient l'émergence des installations photovoltaïques dans le Calvados, particulièrement en réalisant en régie des projets de petite puissance sur les toitures des bâtiments des collectivités. Doté de la compétence « énergies renouvelables », il a construit et entretient aujourd'hui 24 centrales photovoltaïques dans le Calvados, d'une puissance comprise entre 9 et 102 kWc, dans le cadre d'un transfert de compétences par les collectivités.

À ces installations, dont l'énergie produite est vendue à EDF Obligation d'Achat, s'ajoutent les ombrières réalisées et à venir, dans plusieurs communes, par la société de projet SoliSDEC ainsi que les 17 toitures photovoltaïques à créer dans la zone d'activités des Fossettes, à Douvres-la-Délivrande, par la société Nacre Energie, avec la Communauté de communes Cœur de Nacre et Normandie Aménagement. Ces différents projets donneront prochainement lieu à la création de boucles d'autoconsommation collective. Enfin, depuis novembre 2024, le SDEC ÉNERGIE est aussi partenaire de l'ADEME, pour conseiller les collectivités sur l'émergence des projets d'énergies renouvelables électriques (mission des « générateurs »).



BOUCLES LOCALES D'AUTOCONSUMMATION COLLECTIVE

Les grandes lignes de la future offre SDEC ÉNERGIE

Le programme du SDEC ÉNERGIE de soutien aux collectivités dans les projets photovoltaïques en toiture avec boucle ACC (autoconsommation collective) démarrerait dès la phase amont : explication des principes de l'ACC, note d'opportunité sur l'intérêt et la préfaisabilité de l'installation, pré-repérage des consommateurs potentiels, étude de faisabilité de la boucle d'ACC, prospection des consommateurs, détermination du prix de vente de l'énergie, définition de la clé de répartition de l'énergie produite entre les consommateurs.

Puis, deux cas de figure seraient possibles :

✓ **une formule « clé en main »** dans laquelle le SDEC ÉNERGIE investit et pilote tout le projet : maîtrise d'ouvrage ; contrats de valorisation de l'électricité produite ; mise en place de la PMO ; gestion de la boucle, entretien, maintenance et supervision ; facturation, encaissement, recouvrement et incitation aux économies d'énergie et à la flexibilité.

✓ **une formule « à la carte »** dans laquelle c'est la collectivité qui investit, mais confie au SDEC ÉNERGIE, selon ses besoins, une ou plusieurs « briques » du projet : réalisation de l'installation ; appui à la préparation des contrats de valorisation de l'électricité ; mise en place de la PMO et gestion de la boucle ; édition des données de facturation et incitation aux économies d'énergie et à flexibilité.

compétence et vente de l'électricité à EDF Obligation d'Achat) va perdurer pour les installations de moins de 100 kWc. « *Sur ces puissances, les nouveaux tarifs d'achat sont, pour le moment, moins pénalisants, et les projets peuvent encore s'équilibrer, même s'il peut subsister un petit reste à charge pour les communes. Nous continuons, par transfert de compétences, à réaliser des toitures.* » Plusieurs projets sont d'ailleurs en cours actuellement : Livarot (102 kWc), Falaise (36 kWc), Bernières-sur-Mer (36 kWc) et OUILLY-le-Vicomte (36 kWc). □

¹ Un projet porté par le SDEC ÉNERGIE, avec l'opérateur See You Sun et Énergie Partagée Investissement.

CROCY

La commune de Crocy teste le CEP niveau 3

Avec quatre autres communes¹, Crocy bénéficie, à titre expérimental, du Conseil en Énergie Partagé de niveau 3 pour la rénovation de sa mairie. Un retour d'expérience est attendu pour définir le périmètre du dispositif avant son déploiement complet.



Depuis 2008, le SDEC ÉNERGIE propose aux collectivités adhérentes un service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine communal. Ce Conseil en Énergie Partagé était jusque-là décliné sur deux niveaux (CEP1 et CEP2). Actuellement, 5 communes du département testent le CEP niveau 3.

Un accompagnement graduel

En adhérant au CEP niveau 1 pour 4 ans, les communes disposent du suivi de leurs consommations et de leurs dépenses d'énergie. Elles reçoivent également la visite, une fois par an, de leur technicien de secteur. Ce niveau permet aux collectivités d'identifier leurs bâtiments les plus énergivores, bâtiments qui pourraient faire l'objet de travaux de rénovation énergétique. Elles ont alors la possibilité, pendant ces 4 ans, d'adhérer au CEP2 (convention d'un an). Ce niveau d'accompagnement cible un bâtiment en particulier pour aider la collectivité à définir une stratégie de rénovation. Elle bénéficie d'un audit énergétique et peut également solliciter le technicien pour obtenir une thermographie infrarouge et un rapport de sonde de température.

Pourquoi un CEP3 ?

« Le CEP niveau 3, explique Marie Peulson, ingénieure transition énergétique, est actuellement

en test car nous avons constaté que beaucoup de petites collectivités, notamment celles qui ne possèdent pas de service technique, s'arrêtent au stade du CEP niveau 2, freinées par le coût des rénovations et la complexité des dossiers. Le CEP3 va leur offrir un appui technique supplémentaire pour l'exécution des travaux. »

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Concrètement, avec ce dispositif, le SDEC ÉNERGIE devient mandataire pour la collectivité, le temps de conduire le projet de rénovation jusqu'à son terme. Cette substitution est formalisée par une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage. Ainsi, le Syndicat réalise, pour le compte de la collectivité, les travaux de rénovation du bâtiment (marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, soutien aux demandes de subvention, analyse des différentes phases d'études du projet, participation aux réunions de chantier...).

« À Crocy, le Syndicat a lancé une consultation pour sélectionner un maître d'œuvre. Nous avons constitué les pièces administratives et techniques du marché et sommes devenus l'acheteur, détaille Marie Peulson. Selon notre cahier des charges, le candidat devait réaliser toutes les phases de maîtrise d'œuvre, depuis l'avant-projet jusqu'à la proposition de réception du chantier et le suivi de la levée des réserves. »

Et après l'expérimentation ?

Grâce à ce test, le Syndicat disposera d'un retour d'expérience pour définir dans quelles conditions le CEP3 pourra se déployer, et jusqu'où le SDEC ÉNERGIE pourra se substituer aux communes. « Nous avons constaté que ce nouvel accompagnement demande beaucoup de temps à chaque technicien car il s'agit d'un véritable suivi de projet à la fois technique et administratif. Cependant, ce service est fortement apprécié des collectivités bénéficiaires. Ça enlève un poids aux collectivités, relève Marie Peulson, mais il faudra bien évaluer les moyens nécessaires pour l'assumer à plus grande échelle. » □

¹ Condé-sur-Ifs, Vimont, Évrecy, Saint-Pierre-Canivet.

CROCY, UNE INTERVENTION CONSÉQUENTE

Les travaux de rénovation de la mairie comprennent l'isolation, le remplacement des menuiseries, l'installation d'une pompe à chaleur, la réfection de l'électricité et la mise en place d'un éclairage LED.

Le coût du projet s'élève à 270 000 € HT (50 000 € pour les études et la maîtrise d'œuvre + 220 000 € pour les travaux).

RETOUR D'EXPÉRIENCE



61 COMMUNES BÉNÉFICIAIRES DU FONDS VERT 2023

En décembre 2022, une enveloppe financière relative au Fonds vert, dispositif porté par l'État pour accélérer la transition écologique, était

ouverte. Un mois plus tard, le Préfet informait les collectivités que le SDEC ÉNERGIE allait porter un programme Fonds vert pour rénover l'éclairage public dans ses communes adhérentes.

« Il fallait réagir vite, témoigne Stéphane Lebarbier, directeur général adjoint Réseaux et Transition énergétique. En un mois, nous avons analysé nos bases de données (le syndicat entretient 110 000 points lumineux pour 453 communes) et défini un programme prévisionnel qui respectait les prérogatives du Fonds vert, à savoir le remplacement des foyers de plus de 25 ans. 365 communes étaient éligibles ! Pour restreindre notre sélection, en fonction des dotations allouées, nous avons priorisé celles qui avaient déjà acté le renouvellement de leur parc supérieur à 30 ans et celles qui avaient manifesté un intérêt pour le dispositif Fonds vert. »

Une aide de 60 %

Finalement, le Syndicat a sélectionné 31 communes pour remplacer 3 000 foyers de 25 ans et plus. Un dossier Fonds vert a été déposé pour un montant de travaux de 2,5 M€ et le Préfet a notifié au Syndicat une subvention de 1 M€, soit 40 % du programme. « Pour inciter les communes, nous avons décidé d'abonder l'aide du Fonds vert pour atteindre 60 % de subventions », ajoute Stéphane Lebarbier.

Entretemps, le SDEC ÉNERGIE avait lancé des marchés de fournitures pour acheter en direct le matériel d'éclairage, les volumes importants lui offrant du poids dans les négociations. À la fin des travaux, il s'est avéré que l'enveloppe n'avait pas été totalement dépensée après le désistement de deux communes. Le Syndicat a donc proposé au Préfet un programme complémentaire, toujours aidé à 60 %, pour 32 nouvelles communes pour remplacer 960 luminaires énergivores de plus de 30 ans. Ce programme a été validé en août 2025. Les travaux devront être réalisés d'ici août 2026. □

LES CHIFFRES À RETENIR

232 000 kWh/an

C'est le montant des économies d'énergie réalisées par l'ensemble des 61 communes aidées par le Fonds vert.

78 000 €/an

C'est le montant que l'ensemble des 61 communes économisera sur le forfait annuel d'exploitation du fait du rajeunissement des foyers.

ÉCLAIRAGE SPORTIF

Un héliportage efficace pour la pose des mâts

Pour installer l'éclairage du nouveau complexe sportif Pierre-Roux, à Douvres-la-Délicrande, le SDEC ÉNERGIE a coordonné avec succès une opération d'héliportage. Une première pour le syndicat.

À Douvres-la-Délicrande, le complexe sportif Pierre-Roux s'est doté de nouvelles infrastructures de haut niveau avec l'installation d'une piste d'athlétisme et d'un terrain de football. Inaugurés en avril dernier, ces équipements sont équipés d'un éclairage nocturne.

Les premières études débutées en novembre 2023 prévoyaient l'implantation de mâts d'éclairage de 25 m de haut. Afin de réduire l'impact de cet éclairage sur les lotissements voisins, le projet a été revu pour descendre les mâts à 18 m et ramener l'éclairage à 150 lux pour le terrain de foot, et 100 lux pour la piste d'athlétisme.

Un chantier très contraint

La pose du dispositif d'éclairage a été différée d'un an pour permettre au terrain de se stabiliser. « On ne pouvait plus terrasser et nous avons dû ouvrir les tranchées manuellement, et apporté le béton par mixo pompe pour couler les massifs de fondation des mâts. » rappelle Mickaël Borde, technicien éclairage public et signalisation lumineuse au SDEC ÉNERGIE.

L'exiguïté des lieux empêchait également l'utilisation d'une grue de 40 t qui aurait, de surcroît, écrasé les drains. « Nous avons retenu la solution de l'héliportage pour installer les mâts, avec leurs projecteurs déjà montés et préréglés », précise Mickaël Borde.

Le SDEC ÉNERGIE a coordonné l'opération avec les sociétés Héli-Événements et Ineo. « L'utilisation d'un hélicoptère peut interroger, notamment dans une commune engagée dans une démarche Agenda 21. Mais la pose des quatre mâts a été réalisée en moins d'une demi-heure, souligne le technicien. Il aurait fallu près d'une semaine avec une grue, pour un coût de location presque identique. Avec cette alternative, l'environnement du stade a aussi été préservé en pratiquant un minimum d'élagage. » □



LES TRAVAUX EN CHIFFRES

144 400 € TTC

(héliportage : 6 480 € HT)

Prise en charge du SDEC ÉNERGIE :

48 000 € (dont 24 000 €

au titre de l'avance aux communes et 24 000 € d'avance de TVA).

Reste à charge pour la commune :

96 400 €



Horacio Lopez Gonzalez, responsable Qualité au SDEC ÉNERGIE.

EN MISSION

« La démarche qualité implique de travailler avec tous les services »

Agent du SDEC ÉNERGIE depuis 2023, Horacio Lopez Gonzalez est devenu responsable Qualité cette année. Sa mission consiste à faire vivre les systèmes de management de la qualité (ISO 9001) et de l'énergie (ISO 50001).

Ingénieur en mécatronique formé au Mexique, Horacio Lopez Gonzalez a travaillé dans l'industrie électronique comme ingénieur essais et contrôleur qualité, avant de compléter son parcours en France par un master en Management et administration des entreprises. C'est à l'issue de son stage de fin d'études qu'il a intégré le SDEC ÉNERGIE.

La qualité avec l'ISO 9001

« La démarche qualité est un travail collectif qui permet d'améliorer nos pratiques afin d'offrir aux adhérents un service plus fiable dans une logique d'amélioration continue », résume Horacio. La norme ISO 9001 fixe le cadre du système de management de la qualité.

Le SDEC ÉNERGIE s'organise autour de quatre processus métiers : la concession (électricité et gaz), la maîtrise d'œuvre / maîtrise d'ouvrage, l'exploitation et la maintenance, la transition énergétique. Ces activités sont appuyées par des processus supports (ressources humaines, finances, marchés publics...) et par un processus de management qui définit l'orientation générale et les objectifs. Le travail documentaire est également important pour écrire les procédures et les modes opératoires, ainsi que les enquêtes de satisfaction qui permettent de recueillir le retour des adhérents et l'évaluation de la performance de nos prestataires « Le dernier audit de renouvellement a conclu que notre système de management de la qualité est mature mais il faut continuer à l'améliorer ; nous sommes sur de bons rails » précise le responsable.

L'énergie avec l'ISO 50001

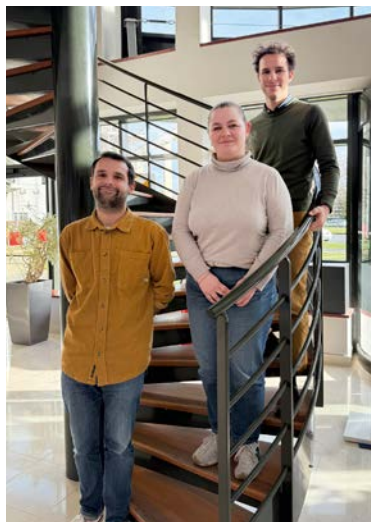
Dans une logique d'exemplarité, le SDEC ÉNERGIE a engagé une démarche ISO 50001 pour mieux maîtriser la performance énergétique de son bâtiment et de ses déplacements. « Cette norme nous aide à structurer une approche durable : anticiper les besoins énergétiques, responsabiliser les agents et intégrer des exigences de performance énergétique dans nos marchés. »

Un audit initial a permis de cibler les consommations les plus fortes. « Ainsi, nous avons équipé nos bornes de recharge d'horloges pour décaler les consommations en dehors des heures de pointe, mais le chauffage représente à lui seul 50 % de notre consommation. Nous travaillons sur la gestion technique du bâtiment pour mieux réguler la température sans dégrader le confort des usagers. »

Le bon profil

Le rôle de responsable Qualité repose sur l'écoute et l'accompagnement. « Mon objectif n'est pas d'imposer une méthode, mais d'aider les équipes à s'approprier les outils pour que ces démarches deviennent un appui au quotidien », précise Horacio. L'enjeu est partagé : mieux travailler ensemble, valoriser les savoir-faire et renforcer la confiance des adhérents. □

VEILLE



NOUVEAUX ARRIVÉS

Trois nouveaux agents ont rejoint l'équipe du SDEC ÉNERGIE depuis les six derniers mois : Maïwenn Hémart, alternante en communication interne et événementiel, Paul Legoubey, technicien CEP et économiste de flux et Hugues Regimbeau, chargé d'accompagnement à la transition énergétique.



CROISSANCE RECORD POUR LES RÉSEAUX DE CHALEUR

L'enquête annuelle des réseaux de chaleur et de froid, réalisée par la Fedene, avec le concours d'Amorce, fait état

d'une hausse de 9,3 % de la chaleur livrée en 2024 par rapport à l'année précédente. Cette croissance est largement portée par les collectivités qui misent fortement sur les réseaux de chaleur comme solution durable face aux enjeux d'approvisionnement énergétique et de compétitivité. Le Fonds Chaleur, renforcé depuis 2021, joue également un rôle catalyseur.

Plus d'informations sur [fedene.fr](https://www.fedene.fr)

PAROLE À...

Jean-Léonce Dupont Président du Département du Calvados

Le Département du Calvados, le SDEC ÉNERGIE, ENEDIS et GRDF viennent de signer une convention de cofinancement du Plan Corps de Rue Simplifié. Cette convention vise à formaliser leur partenariat et à concrétiser leur engagement commun en faveur de la production d'une photographie aérienne haute définition du territoire du Calvados.

En quelques mots, pouvez-vous expliquer ce qu'est le PCRS ?

Le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) est une photo aérienne du territoire d'une très grande précision : chaque pixel représente 5 cm au sol. Cela permet de voir de nombreux détails (bords de trottoirs, marquages au sol, mobiliers urbains...) et de faire des mesures très précises, avec une marge d'erreur de seulement quelques centimètres.

Dans le Calvados, le PCRS deviendra le fond de plan de référence pour toutes les collectivités et les gestionnaires de réseaux (eau, gaz, électricité, télécom, assainissement, etc.). Ils l'utiliseront notamment pour préparer et sécuriser les déclarations de travaux (DT-DICT), afin de mieux localiser les réseaux enterrés et éviter les erreurs ou les accidents lors des chantiers.

Comment cette convention va-t-elle faciliter le quotidien des collectivités dans la gestion de leurs réseaux et infrastructures et sous quelles échéances ?

La convention détermine le plan de financement du projet, qui permet de réaliser les prises de vue aériennes jusqu'en 2026, puis de les mettre à jour jusqu'à fin 2028.



© Thierry Houyel

Concrètement, les communes, intercommunalités et syndicats du Calvados pourront utiliser librement ce fond de plan, notamment sur le portail Mapéo Calvados, pour gérer plus facilement leur territoire (urbanisme, aménagement, voirie, espaces verts, etc.).

Le PCRS sera disponible sur la plateforme Mapéo Calvados dès le printemps 2026 pour l'ouest du département, puis au printemps 2027 pour les territoires du centre et de l'est.

Pourquoi avoir choisi de signer cette convention avec le SDEC ÉNERGIE, GRDF et ENEDIS ?

Depuis 2018, le portail Mapéo Calvados permet de consulter facilement nombreuses données géographiques du département. Il est le fruit de la fusion de deux anciens outils, GÉOCALVADOS et GÉOSDEC, et résulte d'un travail commun entre le Département du Calvados et le SDEC ÉNERGIE. Lorsque le projet de PCRS a été lancé, le Département s'est naturellement appuyé sur ce partenariat solide dans le domaine de l'information géographique. Plusieurs gestionnaires de réseaux ont ensuite été sollicités pour rejoindre la démarche. ENEDIS et GRDF ont répondu présents dès le départ et l'objectif est que d'autres acteurs viennent progressivement renforcer ce partenariat afin de mutualiser les coûts de production du PCRS aujourd'hui financés en grande partie par des fonds européens (FEDER). □

LE CHIFFRE

7 571



Ce sont les premières lampes d'éclairage qui seront remplacées à compter du 15 décembre, dans le cadre du programme 100 % LED, sur le territoire de 71 communes. Pour mémoire (cf. Dialogue 94), ce programme, intégralement financé par le SDEC ÉNERGIE, permettra en moins de 4 ans de remplacer près de 50 000 lampes contenant du mercure, interdites de commercialisation à partir de 2027.



ENR : FORTE DYNAMIQUE EN 2024

Selon les chiffres clés des énergies renouvelables publié par la SDES (Statistique publique de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement) en septembre dernier, la France a porté la part des énergies renouvelables à

15,8 % de sa consommation primaire en 2024 (+4,9 %). Le solaire poursuit une croissance soutenue, tandis que la biomasse reste la première source de chaleur renouvelable. L'électricité renouvelable progresse aussi grâce à un rebond de l'hydraulique.

Détails sur statistiques.developpement-durable.gouv.fr



ÉNERGIE : AUGMENTATION MASSIVE DE LA DEMANDE

Dans son rapport annuel publié le 12 novembre dernier, l'Agence Internationale de

l'Énergie (AIE) prédit une augmentation massive de la demande d'énergie au cours des prochaines décennies, tirée par les secteurs traditionnels (transport, chauffage, climatisation) dans les pays du sud, mais aussi par l'essor de l'intelligence artificielle et des centres de données dans les économies avancées.

02/07 : Saint-Martin-des-Entrées – Atelier de la Fabrique Énergétique



Visite de l'unité de méthanisation en injection de Damigny Energy, organisée en partenariat avec les acteurs du Plan Métha'Normandie.

18/07 : Hermanville-sur-Mer – Borne de recharge



Mise en service de la borne rapide de 150 kVA financée par le SDEC ÉNERGIE et la Région Normandie dans le cadre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques.

20/09 : Normandie Énergies Tour



50 équipes, 120 concurrents étaient au départ de la 9^e édition du NET, sur les routes entre Ouistreham Riva-Bella et le Pays d'Auge Sud.

TELEX...

20 janvier 12h - SDEC ÉNERGIE : vœux aux partenaires – **30 janvier 9h30** - SDEC ÉNERGIE : Bureau syndical – **12 février 14h** - CCI de Caen Normandie : Comité syndical

Informations et inscriptions sur sdec-energie.fr

17/07 : Ouistreham Riva-Bella – Vidéoprotection



Mise en service du centre de supervision urbain et des 77 caméras de vidéoprotection, projet réalisé par le SDEC ÉNERGIE.

22/07 : Lion-sur-Mer – Aménagement



Finalisation des travaux d'aménagement de la rue Maréchal Foch dont l'effacement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public réalisés par le syndicat.

05/11 : Saint-Contest - Groupements d'achats d'énergie



Réunion d'information sur les nouveaux marchés de fourniture d'énergies 2026-2027 (présentation des interlocuteurs chez Total Énergies, prix négociés, ...).